

chiffre des élèves musulmans par rapport aux années précédentes. M. Charlot écrit : « En Égypte, en Turquie, la France n'est point chez elle. Le bon « accueil qu'elle y reçoit, l'autorisation donnée à ses « nationaux d'y fonder des établissements, impose « en retour l'obligation de respecter les mœurs, les « coutumes et les institutions établies. » On ne saurait mieux dire, mais la leçon ne s'adresse pas seulement aux congréganistes. M. Charlot se plaint que l'on montre dans Jean-Jacques Rousseau « l'homme « qui partage avec Voltaire la triste gloire d'avoir « propagé les plus pernicieuses doctrines sociales et « religieuses ». C'est une opinion que de bons esprits partagent, même en France, mais qui, il faut en convenir, est en désaccord avec le credo des fondateurs de la *Mission laïque*. Mais croit-on qu'enseigner la proposition contraire ne serait pas, en Orient, singulièrement dangereux ; croit-on que ce ne serait pas, en tout cas, faire œuvre de propagande et d'apostolat ? M. Charlot blâme la tendance des congréganistes au prosélytisme ; comment est-il sûr que les instituteurs et les professeurs laïques qu'il enverra là-bas s'abstiendront d'un prosélytisme en sens inverse, mais qui serait au moins aussi périlleux, pour ne pas dire plus ? Si l'on voulait appliquer à M. Charlot sa propre méthode et rechercher ses « tendances », il ne serait pas difficile, dans son rapport même, de trouver des traces de prosélytisme. Et M. Charlot est un esprit avisé, prudent, il a fait des efforts méritoires pour sauver là-bas le patrimoine séculaire de la France ; il suffit, pour apprécier et pour louer comme elle le mérite sa sagesse, de lire le livre de M. de Lanessan !

Nous croyons donc que la création de collèges laïques dans quelques grandes villes pourra, si l'on